

## Communiqué du syndicat CGT de la MJC Cahors

Dans le cadre du débat entre la M.J.C. et la Ville de Cahors concernant les locaux dévolus à l'Association pour la réalisation de son projet, le Personnel Permanent souhaite apporter sa contribution ; notamment en vue du Conseil d'Administration du 23 avril 2010.

En prenant acte de la demande de la Ville, faite à la MJC, de quitter définitivement le bâtiment historique de la place Chico Mendès et de l'annexe de Caviolle, il s'agit donc d'**étudier la faisabilité d'une installation de la totalité de la MJC dans les locaux de l'école Clémenceau.**

Avant toutes autres considérations ou précisions techniques, le Personnel tient à affirmer sa position sur les conditions de ce transfert.

Cette étude de faisabilité est menée par toute l'équipe avec sérieux et volontarisme.

**Le document synthétique, une Maison CLEF**, a été produit de manière collective malgré les contraintes de délais. Il constitue une base utile de travail pour les deux partenaires. Le personnel se reconnaît dans les valeurs et le projet qui y est présenté ; par exemple en ce qu'il pointe l'état d'esprit d'élaboration collective pour la réalisation du projet d'éducation populaire de l'Association.

- L'aménagement du site Clémenceau devra tenir compte de trois exigences fondamentales qui impliqueront nécessairement une extension des surfaces utilisables :
  - La plupart des ateliers** doivent être installés dans des **lieux adaptés et dédiés**. Ces lieux peuvent être mutualisés, notamment dans la perspective de pôles d'activités (arts plastiques, activités corporelles etc...). mais ne peuvent par contre que très exceptionnellement être polyvalents et ouverts à tout. La qualité des conditions de travail et donc des services proposés en dépend.
  - L'accueil très régulier de réunions, de stages ou de groupes** internes ou externes (étroitement liés au projet) **implique** la nécessité de **disposer de plusieurs espaces polyvalents**.
  - Les conditions de transfert doivent permettre d'envisager toute perspective de développement de la MJC** dans un quartier - de surcroît - en pleine revitalisation dans la perspective du projet municipal.
- la **priorité** de ce transfert est la « **réunification** » de notre **Mercredi des Enfants en ALSH**, c'est à dire être en **capacité d'accueil des enfants sur un même site et selon la réglementation exigée pour les Accueil Loisir Sans Hébergement**.
- Il y a nécessité d'établir un **échancier de ce transfert de la MJC sur Clémenceau et d'obtenir des garanties écrites** à partir d'un protocole d'accord négocié, phasé et signé par les deux partenaires.

Les très courts délais demandés par le partenaire municipal engendrent une succession rapide de réunions et de productions écrites qui ne permet pas une réflexion globale et sereine de l'étude de ce transfert.

Certaines réponses n'ont toujours pas été données par le partenaire municipal :

- réponse politique : validation du projet de l'association,
- réponses techniques : adaptabilité et disponibilité des locaux. Malgré des demandes réitérées il n'a toujours pas été possible de visiter la totalité des locaux proposés.

**L'expérience douloureuse de la tentative de déménagement forcé vers l'espace Caviolo est inscrite dans les mémoires. Toute solution impliquant la disparition d'ateliers et les licenciements qui y seraient liée, n'est pas envisageable.**